

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE-CSN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(79e réunion)

tenue le mercredi 23 octobre 2002 et ajournée au 4 novembre 2002

Ordre du jour :

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès verbal du 13 mai 2002 et suites.
5. Finances :
 - 5.1 Bilan financier au 30 juin 2002.
 - 5.2 Nomination de la-du vérificateur-trice.
 - 5.3 Prévisions budgétaires 2002-2003.
6. Élections :
 - 6.1 CRT.
 - 6.2 Commission des études :
 - représentant-e des Sciences humaines pour 2002-2003;
 - représentant-e des Techniques humaines pour H-2003.
 - 6.3 Comité de la précarité.
7. Perfectionnement des enseignant-e-s.
8. Cahier de demandes sectorielles :
 - 8.1 Présentation.
 - 8.2 Décision.
9. Divers :
 - 9.1 Statut d'un membre du Bureau exécutif.
10. Levée de l'assemblée.

Présences : 67 personnes à la réunion du 23 octobre 2002.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 79.1

Il est proposé de nommer Denis Lamoureux à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Ivan L. Simoneau

App. : Claude Marchand

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Résolution 79.2

Il est proposé d'accepter Nicolas Caron, Bernard Cloutier, Réal Côté, Mathieu Deschamps, Julie Dion, Michel Gagné, Catherine Ladouceur, Daniel Lambert, Mario Lambert, Anne Lebel, Louise Vincent comme nouvelles et nouveaux membres du SPECS.

Prop. : Liette Picard

App. : André Fontaine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 79.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouter au point 6.2, « Commission des études » : représentant-e des Techniques humaines pour H-2003.

Ajouter au point 9, « Divers » : statut d'un membre du Bureau exécutif.

Prop. : Johanne Beaulieu

App. : Carole Vincent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2002 ET SUITES

Résolution 79.4

Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale (78e réunion) tenue le 13 mai 2002 tel que présenté.

Prop. : André Fontaine

App. : Claude Marchand

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES :

5.1 Bilan financier au 30 juin 2002 :

Résolution 79.5

Il est proposé de recevoir les États financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin 2002 tel que déposé.

Prop. : Jean-Pierre Roy

App. : Johanne Beaulieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Nomination de la-du vérificatrice-teur :

Résolution 79.6

Il est proposé de nommer Mme Jacynthe Bourgeois comme vérificatrice des États financiers pour l'exercice financier 2001-2002.

Prop. : Pierre Lambert

App. : André Fontaine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Prévisions budgétaires :

Résolution 79.7

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2002-2003 telles que présentées.

Prop. : André Fontaine

App. : Claude Marchand

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ÉLECTIONS

6.1 CRT :

Claude Tétreault propose Liette Picard.

LIETTE PICARD accepte et est **élue** par acclamation.

6.2 Commission des études :

Sciences humaines :

Substitut de Thérèse Létourneau pour la période du 23 octobre 2002 à juin 2003.

Céline Lemieux propose Julie Boisvert.

JULIE BOISVERT accepte et est **élue** par acclamation.

Techniques humaines :

Substitut de Lyna Sylvain pour la session H-03.

Louissette Belleau propose Thérèse Besnard.

THÉRÈSE BESNARD accepte et est **élue** par acclamation.

6.3 **Comité de la précarité :**

Lynda Champagne explique les actions posées pour redémarrer ce comité et invite toutes les personnes intéressées à y participer.

RICHARD HINCE, FRANÇOIS CLOUTIER, JULIE BOISVERT, LOUIS DESMEULES et **LYNDA CHAMPAGNE** se proposent et sont **nommé-e-s**.

7. PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANT-E-S

Résolution 79.8

Il est proposé que l'Assemblée générale exige du Collège :

- que le Comité de perfectionnement fonctionne conformément à la convention collective;
- qu'il transmette immédiatement à chacun-e des enseignant-e-s la politique de perfectionnement actuellement en vigueur;
- qu'il procède au remboursement des frais de perfectionnement au plus tard en octobre pour la période d'été, en février pour la période d'automne et en juin pour la période d'hiver.

Prop. : Martin Riou

App. : Liette Picard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CAHIER DE DEMANDES SECTORIELLES

8.1 Présentation :

Procédure convenue avec l'assemblée : traiter dans l'ordre chacun des cinq blocs du document et pour chaque bloc, procéder à une courte présentation suivie d'une période de questions.

Traitement du « Bloc 1 : Ressources à l'enseignement ».

Les quatre autres blocs restent à faire.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 79.9

Il est proposé d'ajourner cette réunion au 4 novembre 2002 à 17 h 30.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Gervais Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La levée de l'assemblée est proposée par Jean Lacharité à 20 h 05.

Présences : 53 personnes à la réunion du 4 novembre 2002

8. CAHIER DE DEMANDES SECTORIELLES (suite)

8.1 Présentation (suite) :

Présentation et période de questions sur les différents blocs du Cahier de demandes.

Bloc 1 - Ressources à l'enseignement :

suite des questions avec Claude Tétreault.

Blocs 2 et 3 - Formation continue, précarité et sécurité d'emploi :

avec Claude Tétreault.

Bloc 4 - Décentralisation et organisation du travail :

avec Jean Lacharité.

Bloc 5 - Renouvellement du personnel enseignant, intégration professionnelle et perfectionnement :

avec Ivan L. Simoneau.

8. CAHIER DE DEMANDES SECTORIELLES (suite)

8.2 Décision :

Principale 1

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les revendications contenues dans le Cahier de demandes sectorielles, tel que soumis par le Regroupement cégep de la FNEEQ, pour le **Bloc 1 - Ressources à l'enseignement.**

Prop. : Yves Lawler

App. : André Fontaine

Amendement 1 :

Résolution 79.10

Il est proposé que le mode de financement utilisé par le Ministère pour les prochaines années, lorsqu'appliqué pour l'année 2002-2003,

- ajoute 7% de plus de ressources au global;
- détermine un % minimum de ressources pour chacun des cours (formation générale) ou programmes selon le cas et que ce % s'écarte le moins possible de 7%;
- précise les % d'augmentation pour chacun des cours ou programmes de telle sorte que les principes et /ou paramètres qui supportent nos demandes soient pris en compte.

Prop. : Martin Riou

App. : Yves Lafond

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Amendement 2 :

Résolution 79.11

Il est proposé de diminuer la valeur du nombre maximal d'étudiant-e-s/semaine au-delà duquel une pénalité peut être appliquée.

Prop. : Claire Denis

App. : Claude Marchand

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Principale 1 telle qu'amendée :

Résolution 79.12

Il est proposé d'adopter la principale 1 telle qu'amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CAHIER DE DEMANDES SECTORIELLES (suite)

8.2 Décision : (suite)

Principale 2

Résolution 79.13

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les revendications contenues dans le Cahier de demandes sectorielles, tel que soumis par le Regroupement cégep de la FNEEQ, pour les **Blocs 2 et 3 - Formation continue, précarité et sécurité d'emploi.**

Prop. : Mathieu Deschamps

App. : André Fontaine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Principale 3

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les revendications contenues dans le Cahier de demandes sectorielles, tel que soumis par le Regroupement cégep de la FNEEQ, pour le **Bloc 4 - Décentralisation et organisation du travail.**

Prop. : Yves Lawler

App. : André Fontaine

Amendement 1 :

Il est proposé qu'il n'y ait pas de transmission de compte de taxes municipales par les collèges aux syndicats pour l'occupation de locaux.

Prop. : Yves Lafond

App. : André Bernier

Résolution 79.14

Il est proposé que l'amendement 1 soit déposé.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Gaston Coulombe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Amendement 2 :

Résolution 79.15

Il est proposé d'ajouter au point 4.3 - 3^e picot :
« et qu'une attention spéciale soit portée aux effets de la pondération des cours sur l'organisation du travail dans les départements ».

Prop. : Martin Riou

App. : France Tardif

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CAHIER DE DEMANDES SECTORIELLES (suite)

8.2 Décision : (suite)

Principale 3 telle qu'amendée :

Résolution 79.16

Il est proposé d'adopter la principale 3 telle qu'amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Principale 4

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les revendications contenues dans le Cahier de demandes sectorielles, tel que soumis par le Regroupement cégep de la FNEEQ, pour le **Bloc 5 - Renouvellement du personnel enseignant, intégration professionnelle et perfectionnement.**

Prop. : Thérèse Besnard

App. : Mathieu Deschamps

Amendement 1 :

Résolution 79.17

Il est proposé d'ajouter un point 5.6 : « ajouter un certain nombre d'ETC pour la mise en application de formules de mentorat à l'intention des nouvelles et nouveaux enseignant-e-s ».

Prop. : Thérèse Besnard

App. : Mathieu Deschamps

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Amendement 2 :

Résolution 79.18

Il est proposé d'ajouter un alinéa au point 5.1 : « Que les activités de perfectionnement soient dûment reconnues comme partie intégrante de la tâche et qu'un paramètre soit établi pour en tenir compte dans le calcul de la C.I. d'un-e enseignant-e qui choisit de participer à de telles activités. »

Prop. : Yves Lafond

App. : Claire Denis

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Principale 4 telle qu'amendée :

Résolution 79.19

Il est proposé d'adopter la principale 4 telle qu'amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


9. DIVERS :

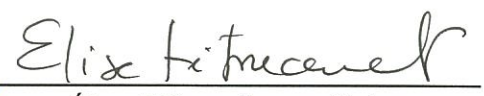
9.1 Statut d'un membre du Bureau exécutif :

Ivan L. Simoneau, président du SPECS, informe les membres que Lynda Champagne, élue par l'Assemblée générale comme conseillère au Bureau exécutif pour l'année scolaire 2002-2003, n'a pas de charge d'enseignement régulière au Collège cette session-ci. Il lui arrive cependant d'avoir des contrats de remplacement à l'enseignement ou pour dispenser des ateliers d'aide à l'apprentissage. Son statut de travailleuse salariée enseignant au Collège et par conséquent, de membre cotisant au SPECS sont donc sporadiques. La décision du Bureau exécutif est à l'effet que Lynda Champagne, conseillère élue par l'Assemblée générale pour l'année scolaire 2002-2003, demeure en poste au Bureau exécutif malgré le statut irrégulier de membre cotisant du Syndicat qu'engendre son actuelle précarité d'emploi au Collège. Pour cette même raison cependant, Mme Champagne siège actuellement à titre de « membre invitée » sans droit de vote et sans responsabilité de représentation officielle à l'extérieur.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

La levée de l'assemblée est proposée par Martin Riou à 20 h 15.

 *président*
Ivan L. Simoneau, président / *par intérim*


Élise Tétreault, secrétaire

pour Ivan L. Simoneau